



Arras, le 9 octobre 2018

## **L'Etat respecte son engagement de verser l'acompte des aides de la PAC**

L'acompte des aides de la Politique Agricole Commune (PAC) sera versé à tous les agriculteurs concernés le 16 octobre 2018, comme prévu, soit plus de 4 900 agriculteurs du Pas-de-Calais.

Pour la première fois depuis trois ans, l'État ne devra pas avoir recours à un apport de trésorerie remboursable (ATR).

Par ailleurs, tenant compte de la situation des exploitants agricoles, cet acompte a été porté cette année de 50 à 70 % de l'aide totale. Avec un montant de 70 M €, il représente en moyenne 14 300 €/exploitation. Le solde sera versé en fin d'année. Cet acompte vise l'ensemble des aides « découplées » : paiement de base, paiement redistributif et paiement vert, ainsi que l'ensemble des aides animales (ovines, caprines et bovines).